



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4780

Approbation de deux conventions de subvention entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-ONL en 2018 et 2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4780 - APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS DE SUBVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA FONDATION BULLUKIAN DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES PROJETS DE L'AUDITORIUM-ONL EN 2018 ET 2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec 254 000 spectateurs lors de la saison 2017-2018, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2018-2019, il fait découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Ainsi, plus de 190 concerts sont proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics ainsi que la poursuite du projet d'un Orchestre Démon permettant à 120 enfants du territoire de la Métropole lyonnaise de 7 à 12 ans de découvrir la pratique instrumentale autour de la création d'un orchestre.

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon a également élaboré un projet associant les acteurs économiques aux saisons musicales de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, à la richesse du répertoire de l'Orchestre national de Lyon et aux différents projets d'actions culturelles.

La Fondation philharmonique sous égide de la Fondation Léa et Napoléon Bullukian, créée le 6 avril 2017 a pour objet de soutenir et d'encourager les activités de l'Auditorium et de l'Orchestre national de Lyon, qui y réside. Sous la présidence de Bernard Proton de la Chapelle, les membres fondateurs de la Fondation philharmonique, touchés dès les prémices du projet par la création de l'Orchestre Démon Lyon Métropole, ont souhaité le soutenir dès la première année.

A ce titre, la Fondation souhaite verser au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, une subvention d'un montant de 30 000 euros au titre des projets de l'année 2018 et 35 000 € au titre des projets pour l'année 2019.

Les conventions de subvention établies jusqu'au 31 décembre 2019 sont annexées au présent rapport.

Vu lesdites conventions,

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de subvention susvisées établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique sous égide de la Fondation Léa et Napoléon Bullukian dans le cadre des projets 2018 et 2019 de l'Auditorium-ONL sont approuvées.
- 2- La recette correspondante d'un montant de 55 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2019, chapitre 74 pour les projets de fonctionnement.
- 3- La recette correspondante d'un montant de 10 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2019, chapitre 13.
- 4- Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER